

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 10 avril 2024 approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Association des Anciens Elèves de l'École de l'Air »

NOR : IOMD2334943A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 10 avril 2024, sont approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts (1) de l'association dite « Association des Anciens Elèves de l'École de l'Air », reconnue d'utilité publique par décret du 29 octobre 1968, dont le siège est à Boulogne-Billancourt (92), et qui prend le titre d'« Association des anciens élèves de l'École de l'Air » ou « A.E.A. ».

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.